

Promenade des Glacis - Mémorial en souvenir des Enfants du Doubs morts pour la France en Indochine, Corée, Algérie, Tunisie, Maroc

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin d'honorer la mémoire des Enfants du Doubs morts pour la France lors des guerres d'Indochine, Corée, Algérie, Tunisie, Maroc, la Ville de Besançon et l'Union Départementale des Associations de Combattants du Doubs prévoient la création d'un mémorial sur la Promenade des Glacis.

Le monument aux morts existant sur la promenade est l'oeuvre de M. Georges OUDOT, sculpteur.

Avec l'autorisation de l'artiste et sur sa proposition, les noms seraient gravés sur des plaques commémoratives (561 noms ont été recensés à ce jour) qui viendraient s'intégrer au monument actuel.

Le coût global du projet est estimé à 30 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de création d'un mémorial en souvenir des Enfants du Doubs morts pour la France lors des guerres d'Indochine, Corée, Algérie, Tunisie, Maroc,
- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour la réalisation de ce mémorial,
- solliciter l'aide financière de l'Etat, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge par des crédits à inscrire au projet de budget primitif 2002 au chapitre 90.824/2161.00509.33000,
- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative, dès réception de l'arrêté attributif, le montant de la subvention en recettes au chapitre 90.824/1321.00509.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.824/2161.00509.33000.

«**M. LE MAIRE :** Nous avons demandé à Georges OUDOT de faire un dessin, puisque c'est lui qui a été l'initiateur du monument, ce qu'il a accepté, malgré ses problèmes de santé, il a d'ailleurs accepté de le faire gratuitement, je le signale quand même. Donc c'est seulement une estimation parce que vous allez me faire des remarques s'il y a des dépassements. Ça sera certainement plus élevé parce que ce qui coûte très cher, c'est de graver les noms dans la pierre. On vous demande donc de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces pour que ça aille vite. On souhaiterait, c'est la demande des associations et les services techniques le savent, que ça soit terminé à la fin de l'année 2002, octobre - novembre.

Mme Nicole WEINMAN : On parle beaucoup des femmes, ce soir quand même et puis aussi depuis assez peu de temps, c'est vrai, du devoir de mémoire. Et je souhaiterais quand même saisir le conseil d'une demande récurrente et qui est importante, c'est celle des veuves civiles de guerre. Pourquoi ne prend-on jamais en compte l'idée d'un monument pour les veuves civiles de guerre ?

Mme Jacqueline PANIER : Une plaque va être apposée le 11 novembre sur le monument du cimetière de Saint-Claude et elle sera inaugurée ce jour-là. C'est une demande ministérielle pour toutes les communes donc nous avons réuni toutes les associations de veuves de guerre et c'est ensemble que nous avons décidé du lieu où serait apposée cette plaque.

M. LE MAIRE : Nous sommes bien d'accord avec vous qu'il est important que nous nous associons à tout ce qui touche au devoir de mémoire et je partage totalement votre analyse».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.